



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

---

### Relative à la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de Saint-Prest

---

Par arrêté n° 2026-080, Le Maire de Saint-Prest a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant le dossier de modification de droit commun n° 1 du PLU de Saint-Prest.

A cet effet, **M. Pascal ROZAIRE** a été désigné par le tribunal administratif d'Orléans comme commissaire enquêteur et **M. Frédéric IBLED**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint-Prest du **10 juillet au 07 août 2026**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Mairie de Saint-Prest 78 rue de la République 28300 SAINT-PREST

Le mardi et samedi de 9h à 12h

Le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

**Mercredi 15 juillet de 9h à 12h**

**Samedi 1<sup>er</sup> août de 9h à 12h**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé à la mairie de Saint-Prest ou reçues par voie postale ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : [accueil@ville-saintprest.fr](mailto:accueil@ville-saintprest.fr)

En complément, le dossier ainsi que toutes les informations relatives à l'enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.ville-saintprest.fr/>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.